BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 261

15 – CANTAL

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AURILLAC

Ventes et cessions

893 356 162 RCS Aurillac.
G2 INVEST.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 129438.00 EUR.
Adresse : 36, Avenue Jean Robic, le Bex, 15130 Ytrac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Par acte SSP signé électroniquement le 12.11.2025, la société G2 INVEST, SAS au capital de 129 438 €, 36 avenue Jean Robic le Bex 15130 YTRAC, RCS AURILLAC n° 893 356 162, a signé un traité de fusion par absorption de la société Z-INDEX, SAS au capital de 44 100 €, Village d'Entreprises 14 avenue du Garric bât 2, 2ème étage 15000 AURILLAC, RCS AURILLAC n ° 795 094 945. En conséquence, seraient transférés à G2 INVEST, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de Z-INDEX, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de Z-INDEX devant être dévolue à G2 INVEST dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de la société Z-INDEX arrêtés au 31 décembre 2024. Les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants et 720-1 du Plan comptable général et par renvoi aux articles 743-1 et 744-1 à 744-3 du PCG, à leur valeur nette comptable au 31.12.2024. Les éléments d'actifs étant évalués au 31.12.2024 à 691 786 € et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 291 857 €, l'actif net apporté par la société Z-INDEX à la société G2 INVEST s'élève donc à 399 929 €. La société G2 INVEST détenant la totalité des 441 actions composant le capital social de la société Z-INDEX, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er.01.2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société Z-INDEX depuis le 1er.01.2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société G2 INVEST. La fusion sera réalisée le 31.12.2025 au plus tard sous réserve de son approbation par décision de l'associé unique de société G2 INVEST. La société Z-INDEX sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au TC d'AURILLAC au nom de G2 INVEST et Z-INDEX, le 18/11/2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente

fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

